



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N°343/VR/2018 du 17 avril 2018

Portant délégation de signature pour représenter l'Etat
pour les affaires du Vice-rectorat de Mayotte devant les
juridictions

LE PREFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée, relative à Mayotte ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le Code de justice administrative et notamment ses articles R. 431-7 et suivants ;
- VU le Code de l'éducation et notamment ses articles R. 262-1, R. 262-2 et D222-35 ;
- VU le décret 2001-710 du 31 juillet 2001 modifiant certaines dispositions de la partie réglementaires du code de justice administrative ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié par décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte,
- VU le décret du 28 mars 2018 de Monsieur le Président de la République française nommant Monsieur Dominique SORAIN, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté du 26 mai 2016 du ministre de l'Éducation Nationale reconduisant Madame Nathalie COSTANTINI, inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale, hors classe, auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de Vice-recteur ;
- VU l'arrêté du 19 avril 2017 du ministre de l'éducation nationale, nommant Monsieur Michaël TERTRAIS, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), en qualité de secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte ;

- VU l'arrêté du 24 avril 2017 du ministre de l'Éducation Nationale plaçant Monsieur William MINGUELY, APAE, auprès du Préfet de Mayotte en qualité de chef du service juridique du vice-rectorat de Mayotte;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-046 du 22 juin 2016 portant délégation de signature relative aux mémoires en défense produits par le Vice-recteur ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 268/SG/2018 du 30 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de Mayotte,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur, pour représenter l'État, au nom du préfet de Mayotte devant les juridictions en ce qui concerne les contentieux relatifs au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie COSTANTINI, délégation de signature est donnée à Monsieur Michaël TERTRAIS, à l'effet de représentation devant les juridictions comme mentionné à l'article premier du présent arrêté.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michaël TERTRAIS, délégation de signature est donnée à Monsieur William MINGUELY, à l'effet de représentation devant les juridictions comme mentionné à l'article premier du présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2016-046 du 22 juin 2016 portant délégation de signature relative aux mémoires en défense produits par le Vice-recteur est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et le Vice-recteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet,
délégué du gouvernement,



Dominique SORAIN